

(19)



(11)

EP 3 420 841 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.01.2019 Bulletin 2019/01

(51) Int Cl.:
A44C 17/02 ^(2006.01) **A44C 7/00** ^(2006.01)
A44C 9/00 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17179168.4**

(22) Date de dépôt: **30.06.2017**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(72) Inventeur: **HELY, Chantal**
07310 SAINT MARTIN DE VALAMAS (FR)

(74) Mandataire: **Rataboul, Xavier**
Lambert & Associés
18 avenue de l'Opéra
75001 Paris (FR)

(71) Demandeur: **ALTESSE**
07310 Saint-Martin-De-Valamas (FR)

Remarques:

Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.

(54) **OBJET DÉCORATIF PORTATIF COMPORTANT UN ÉLÉMENT DÉCORATIF MONTÉ DE MANIÈRE AMOVIBLE MANUELLEMENT**

(57) L'invention concerne un élément décoratif, comprenant un support (101) et un élément décoratif (200) fixé au corps de manière réversible.

• Le support comprend :

- au moins une surface cylindrique de fixation munie d'une gorge (105) ;
- au moins un orifice traversant (103) ;

• l'élément décoratif (200) comprend au moins une portion de fixation munie d'une rainure (205) conformée pour

être en regard de la gorge (105) du support, afin de ménager un espace de fixation ;

• au moins un ressort déformable élastiquement (300) est destiné à être agencé dans l'espace de fixation entre la gorge (105) et la rainure (205), de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif (200) au-dessus de l'orifice traversant (103) du support (101) tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support.

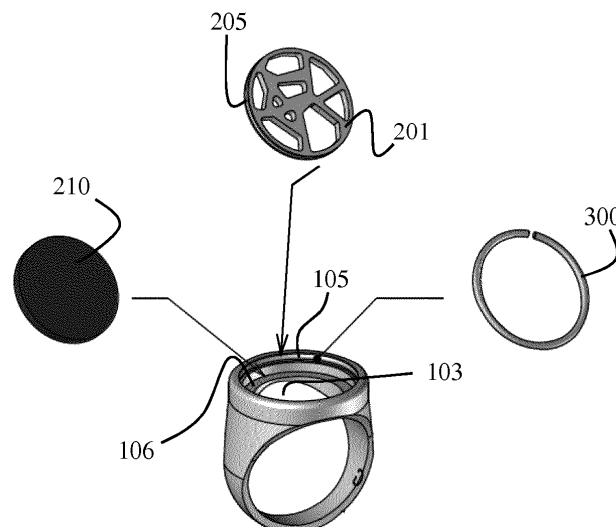


Fig. 6

EP 3 420 841 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un objet décoratif portatif associant plusieurs éléments, pouvant présenter des aspects différents et/ou être réalisés dans des matériaux différents.

[0002] Plus particulièrement, l'invention concerne un objet décoratif portatif, notamment une bague, un bracelet, un collier, un pendentif, des boutons de manchette, des boucles d'oreilles, une broche, comportant un ou plusieurs éléments décoratifs montés de manière amovible manuellement.

[0003] Les bijoux comprennent généralement des éléments décoratifs associés à un ou plusieurs supports permettant à un utilisateur ou une utilisatrice de les porter. Parfois, le support participe également au caractère décoratif.

[0004] Généralement, le motif décoratif d'un bijou est immuable car fixé de manière définitive, et il faut acheter autant de bijoux, ou du moins d'éléments décoratifs, que l'on souhaite de décors ou de motifs.

[0005] Il a déjà été proposé des bijoux comprenant une partie décorative interchangeable. Dans ce cas, le motif décoratif, ou au moins une partie de ce dernier est démontable pour pouvoir être remplacé par un/une autre.

[0006] L'une des contraintes majeures dans ce domaine est la précision du montage. En effet, un motif décoratif interchangeable qui serait mal fixé à son support pourrait non seulement se détacher facilement et être perdu ou abîmé, mais il donnerait également un aspect mal fini et très peu qualitatif.

[0007] C'est pourquoi, les bijoux comprenant des motifs décoratifs interchangeable sont équipés de moyens de fixation solides et précis, mais qui nécessitent des outils spécialisés pour les mettre en oeuvre lors du montage / démontage du motif décoratif. On peut citer par exemple l'utilisation de vis ou de rivets.

[0008] Ces moyens de fixation ne sont donc pas pratiques car ils nécessitent d'avoir toujours avec soi l'outillage de démontage/remontage. En outre, ces pièces de fixation rapportées sont généralement de très petite taille, ce qui augmente le risque de perte et la difficulté de les manipuler.

[0009] Le changement de la garniture peut également causer un endommagement des moyens de fixation.

[0010] L'opération de démontage et de remontage peut alors être lente et délicate pour conserver un aspect et une finition impeccable afin de justifier de la fonction décorative. On ne peut alors pas réaliser rapidement des variantes du même bijou en changeant manuellement l'élément décoratif, alors qu'on cherche de plus en plus à personnaliser les accessoires de mode pour les adapter par exemple aux habits portés, aux types d'activités prévues, ou à un besoin de renouvellement fréquent pour ne pas répéter une même décoration.

[0011] La Demanderesse a déjà proposé des bijoux permettant de résoudre ce problème en munissant les éléments décoratifs de moyens de fixation simple mais

très efficaces, ne nécessitant aucun outil pour le démontage/remontage du motif décoratif ou d'une partie du motif décoratif.

[0012] Ainsi, les bijoux proposés comprennent un élément décoratif muni d'une structure rigide ajourée présentant des perçages décoratifs, d'une garniture déformable élastiquement et de moyens de fixation de la garniture sous la structure rigide de sorte que la garniture soit visible à travers les perçages décoratifs, les moyens de fixation assurant un plaquage de la garniture contre la structure rigide.

[0013] Cependant, ces moyens de fixation restent visibles et ne permettent pas la fixation d'éléments décoratifs rigides sur ou sous la structure rigide.

[0014] Un objectif de la présente invention est donc de permettre d'augmenter les possibilités de personnalisation d'un bijou ou d'un objet décoratif.

[0015] Ainsi, la présente invention vise à permettre une fixation réversible manuellement, précise, sûre, rapide, solide et discrète d'un élément décoratif rigide (ou comportant une partie de fixation rigide) sur un support rigide.

[0016] On entend par fixation réversible manuelle, une fixation pouvant être faite et défaire manuellement et sans outil spécifique. Au contraire, on entend par fixation permanente, une fixation nécessitant un outil spécialisé pour être faite ou défaire (sertissage, vissage, collage, etc.). Ainsi, un moyen de fixation permettant une fixation réversible manuelle est qualifié, dans le présent texte, de « moyen de fixation réversible ».

[0017] À cette fin, la présente invention propose un objet décoratif, tel qu'un bijou, comprenant un support et un élément décoratif fixé au corps de manière réversible, dans lequel :

- le support comprend :
 - au moins une surface cylindrique de fixation munie d'une gorge s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la surface cylindrique ;
 - au moins un orifice traversant ;
- l'élément décoratif comprend au moins une portion de fixation munie d'une rainure conformée pour être en regard de la gorge de la surface cylindrique de fixation du support, en position d'utilisation, afin de ménager un espace de fixation ;
- au moins un ressort déformable élastiquement est destiné à être agencé, en position d'utilisation, dans l'espace de fixation entre la gorge du support et la rainure de l'élément décoratif, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif au-dessus de l'orifice traversant du support tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support.

[0018] Selon d'autres modes de réalisation, qui peuvent être combinés entre eux :

- la surface cylindrique de fixation peut être portée par une collerette cylindrique s'étendant autour de l'orifice traversant et munie d'une gorge s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la collerette ; l'élément décoratif peut comprendre un jeton rigide muni d'une mâchoire cylindrique de fixation destinée à être positionnée autour de la collerette cylindrique du support, et pourvue d'une rainure s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la mâchoire ; le ressort déformable élastiquement étant destiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge de la collerette et la rainure de la mâchoire, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif au-dessus de l'orifice traversant du support tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support au travers de l'orifice traversant ;
 - la surface cylindrique de fixation peut être portée par une surface intérieure de l'orifice traversant munie d'une gorge s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de l'orifice ; l'élément décoratif peut comprendre au moins une portion de fixation destinée à être positionnée dans l'orifice traversant, la portion de fixation étant munie d'une rainure s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la portion de fixation ; le ressort déformable élastiquement étant destiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge de l'orifice traversant et la rainure de la portion de fixation, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif au-dessus de l'orifice traversant du support tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support ;
 - l'élément décoratif peut comprendre un jeton rigide présentant une tranche munie de la rainure circonférentielle agencée pour que, en position d'utilisation, le jeton affleure une surface extérieure du support ;
 - l'élément décoratif peut comprendre :
 - un jeton rigide muni de perçages décoratifs et présentant une tranche munie de la rainure circonférentielle ;
 - une garniture décorative(210) destinée à être positionnée sous les perçages décoratifs du jeton ;
- et l'orifice traversant du support peut comprendre, en outre, un épaulement circonférentiel destiné, en position d'utilisation, à supporter la garniture et à la maintenir entre le jeton et l'épaulement ;
- l'élément décoratif peut comprendre :
 - un jeton rigide muni de perçages décoratifs et présentant une tranche munie de la rainure circonférentielle ;
 - une garniture décorative destinée à être positionnée sous les perçages décoratifs du jeton ;

le jeton rigide comprenant des moyens de fixation de la garniture.

- les moyens de fixations peuvent comprendre au moins un bouton sensiblement sphérique, fixé sur une face arrière du jeton rigide et destiné à être inséré en force dans une boutonnière portée par la garniture de manière à assurer une compression de la garniture sur au moins une partie de son épaisseur ;
- les moyens de fixation peuvent comprendre au moins deux épaulements opposés l'un par rapport à l'autre et contre lesquels, en position d'utilisation, la garniture est appuyée de manière élastique et réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre le jeton ;
- les moyens de fixation peuvent comprendre au moins deux griffes de serrage opposées l'une par rapport à l'autre et sous lesquelles, en position d'utilisation, la garniture est insérée en force et de manière réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre le jeton ;
- l'orifice traversant du support peut comprendre un épaulement circonférentiel affleurant une surface extérieure du support, la gorge circonférentielle de l'orifice étant agencée sous l'épaulement à une distance déterminée de l'épaulement, et l'élément décoratif peut comprendre :
 - un jeton rigide présentant une tranche munie de la rainure circonférentielle ;
 - une garniture décorative destinée à être positionnée au-dessus du jeton et maintenue entre le jeton et l'épaulement ;
- le ressort déformable élastiquement peut être indépendant du support et de l'élément décoratif et engagé élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle et la rainure circonférentielle ;
- le ressort déformable élastiquement peut comprendre une partie fixée au support et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la rainure circonférentielle du jeton ;
- le ressort déformable élastiquement peut comprendre une partie fixée à l'élément décoratif et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle du support ;
- le ressort déformable élastiquement peut être constitué par un anneau élastique métallique ouvert ;
- le ressort déformable élastiquement peut être constitué par un anneau en matériau polymère écrasable élastiquement pour permettre le positionnement et le retrait de l'élément décoratif ;
- le ressort déformable élastiquement peut comprendre au moins deux ressorts à lame agencés dans et solidaires de la gorge circonférentielle du support, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la rainure circonférentielle du jeton ;

et/ou

- le ressort déformable élastiquement peut comprendre au moins deux ressorts à lame agencés dans et solidaires de la rainure circonférentielle du jeton, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la gorge circonférentielle du support.

[0019] Un avantage de cet objet décoratif est que l'élément décoratif rigide est maintenu en place sans jeu sur le support rigide, et donc sans usure, par les moyens de fixation.

[0020] En outre, les moyens de fixation sont invisibles de l'extérieur lorsque le bijou est porté et sont très discrets.

[0021] On peut alors de manière simple et rapide, sans endommager aucun composant, déboîter l'élément décoratif rigide pour le retirer et le remplacer par un autre et/ou changer de support.

[0022] L'invention a également pour objet un élément décoratif pour un objet décoratif précédent, l'objet décoratif comprenant une mâchoire cylindrique de fixation pourvue d'une rainure s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la mâchoire et destinée à recevoir un ressort déformable élastiquement.

[0023] L'élément décoratif peut comprendre une partie adaptée pour être insérée, en utilisation, dans un orifice traversant du support et comprenant une rainure circonférentielle destinée à recevoir un ressort déformable élastiquement.

[0024] L'invention a également pour objet un kit de décoration comprenant une pluralité d'éléments décoratifs précédents.

[0025] L'invention a également pour objet un procédé d'assemblage d'un objet décoratif précédent, comprenant les étapes suivantes :

- (a) insérer dans la rainure de l'élément décoratif un ressort déformable élastiquement ;
- (b) rapprocher en force le support et l'élément décoratif muni du ressort jusqu'à ce que le ressort se libère élastiquement dans l'espace de fixation entre la gorge du support et la rainure de l'élément décoratif.

[0026] L'invention a également pour objet un procédé de désassemblage d'un objet décoratif précédent, comprenant les étapes suivantes :

- (a) saisir l'objet décoratif ;
- (b) au travers de l'orifice traversant, appliquer une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, sur l'élément décoratif par rapport au support de manière à déformer élastiquement le ressort et libérer l'élément décoratif du support.

[0027] D'autres caractéristiques de l'invention seront énoncées dans la description détaillée ci-après, faite en référence aux dessins annexés, qui représentent,

respectivement :

- les figures 1 et 2, des vues schématiques respectivement en perspective et en plan vue de dessus d'un premier mode de réalisation d'un support d'un objet décoratif selon l'invention ;
- les figures 3 et 4, des vues schématiques en plan respectivement vue de dessus et vue de côté d'un premier mode de réalisation d'un élément décoratif pour l'objet de la figure 1 ;
- la figure 5, une vue schématique en perspective d'un ressort de fixation de l'élément décoratif des figures 3 et 4 sur le support des figures 1 et 2 ;
- la figure 6, une vue schématique en perspective du montage de l'élément décoratif de la figure 3 sur le support de la figure 1 au moyen du ressort de la figure 5 ;
- les figures 8 et 9, des vues schématiques en coupe partielle selon la ligne A-A, respectivement en vue éclatée et en vue assemblée, de l'objet décoratif de la figure 7 ;
- la figure 10, une vue schématique en coupe partielle d'un deuxième mode de réalisation d'un objet décoratif selon l'invention ;
- la figure 11, une vue schématique en coupe partielle d'un troisième mode de réalisation d'un objet décoratif selon l'invention comprenant des épaulements de support supplémentaire de l'élément décoratif ;
- les figures 12 et 13, des vues schématiques en coupe partielle respectivement en vue éclatée et en vue assemblée d'un quatrième mode de réalisation d'un objet décoratif selon l'invention ;
- les figures 14 et 15, des vues schématiques en coupe partielle respectivement en vue éclatée et en vue assemblée d'un cinquième mode de réalisation d'un objet décoratif selon l'invention ;
- la figure 16, une vue schématique en coupe partielle d'une alternative au mode de réalisation de la figure 16, sans garniture ;
- les figures 17 et 18, des vues schématiques en coupe partielle respectivement en vue éclatée et en vue assemblée d'un sixième mode de réalisation d'un objet décoratif selon l'invention ;
- les figures 19 et 20, des vues schématiques en coupe partielle respectivement en vue éclatée et en vue assemblée d'une variante du sixième mode de réalisation des figures 17 et 18 ;
- la figure 21, une vue schématique en coupe partielle d'un septième mode de réalisation d'un objet décoratif selon l'invention ; et
- la figure 22, une vue schématique en plan d'un ressort de fixation de forme non circulaire.

[0028] L'objet décoratif selon l'invention illustré à la figure 1 est un anneau 101 de bague 100 (voir figure 7). Cet anneau constitue un support 101 comprenant une partie 102 destinée à recevoir un élément décoratif 200.

[0029] Cette partie 102 comprend un orifice traversant

103 présentant une surface cylindrique intérieure de fixation 104 munie d'une gorge 105 s'étendant sur le périmètre de la surface cylindrique 104.

[0030] Dans ce premier mode de réalisation, l'orifice traversant 103 du support comprend, en outre, un épaulement circonférentiel 106 destiné, en position d'utilisation, à supporter l'élément décoratif ou une partie de l'élément décoratif 200.

[0031] Ce dernier, illustré aux figures 3 et 4 comprend au moins un jeton rigide 201 présentant une tranche 202, constituant une portion de fixation, munie de la rainure circonférentielle 205. Dans un mode de réalisation particulièrement esthétique, la rainure circonférentielle est agencée pour que, en position d'utilisation, le jeton affleure une surface extérieure du support 101.

[0032] Dans le mode de réalisation illustré, l'élément décoratif comprend un jeton rigide 201 muni de perçages décoratifs 201 a et une garniture décorative 210 destinée à être positionnée sous les perçages décoratifs du jeton.

[0033] Ainsi, en position d'utilisation, l'épaulement circonférentiel 106 supporte la garniture qui est maintenue entre le jeton 201 et l'épaulement 106.

[0034] L'objet décoratif selon l'invention comprend également un ressort déformable élastiquement 300 destiné à être agencé, en position d'utilisation, dans l'espace de fixation ménagé entre la gorge du support et la rainure de l'élément décoratif positionnées en regard l'une de l'autre.

[0035] Le ressort déformable élastiquement est indépendant du support et de l'élément décoratif et engagé élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle et la rainure circonférentielle

[0036] Le ressort 300 maintient ainsi axialement l'élément décoratif 201-210 au-dessus de l'orifice traversant 103 du support 101 tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support. Selon l'invention, l'orifice traversant permet à l'utilisateur d'appliquer cette force de dégagement sur l'élément décoratif.

[0037] Dans le mode de réalisation illustré (figure 5) le ressort déformable élastiquement 300 est constitué par un anneau élastique métallique ouvert, de préférence ovalisé par rapport à la forme circulaire du jeton et de l'orifice traversant.

[0038] Cette ovalisation permet le clipsage et le déclipsage aisé du jeton dans et hors de l'orifice.

[0039] L'invention n'est pas limitée à une forme circulaire du jeton et de l'orifice traversant. Ainsi, le jeton et l'orifice traversant peuvent être de forme ovale. Dans ce cas, le ressort aura une forme ovale complémentaire. D'autres formes peuvent être prévues comme, par exemple, celle illustrée en figure 22.

[0040] Comme le montrent les figures 6 et 8, on place la garniture 210 sur l'épaulement 106, puis on insère le ressort 300 dans la rainure 205 du jeton rigide 201. Enfin, on rapproche en force le support 101 et le jeton rigide de l'élément décoratif muni du ressort 300 afin que le ressort se contracte pour laisser coulisser axialement le jeton

dans l'orifice traversant 103 puis se libère élastiquement dans l'espace de fixation ménagé entre la gorge du support et la rainure de l'élément décoratif lorsque ces dernières sont en regard l'une de l'autre.

[0041] On obtient ainsi l'objet décoratif illustré aux figures 7 et 8 dans lequel on peut apercevoir la garniture décorative au travers des perçages, sans que le système de fixation ne soit visible de l'extérieur, ce qui est un gage de qualité esthétique.

[0042] Cet agencement selon l'invention permet une liaison par résistance d'obstacle réversible manuellement.

[0043] En effet, pour retirer l'élément décoratif 201-210, il suffit de saisir l'objet décoratif illustré en figure 7 puis, avec un doigt passé au travers de l'orifice traversant 103, d'appliquer une force axiale seuil F1 (figure 9), perpendiculaire à la gorge (selon l'axe X-X), sur l'élément décoratif 201-210 par rapport au support de manière à déformer élastiquement le ressort et libérer l'élément décoratif du support.

[0044] L'orifice traversant 103 assure donc deux fonctions : la fixation de l'élément décoratif, et le passage d'un doigt pour le retrait de l'élément décoratif 201-210.

[0045] Dans un mode de réalisation plus simple, illustré à la figure 10, l'élément décoratif ne comprend qu'un jeton rigide 20 destiné à être fixé de manière réversible sur le support 10, par exemple l'anneau d'une bague, grâce à un anneau déformable élastiquement 30 agencé de manière élastique dans l'espace de fixation ménagé entre une gorge 11 du support et une rainure 21 de l'élément décoratif 20 lorsque ces dernières sont en regard l'une de l'autre.

[0046] Puisqu'il n'y a pas de garniture à soutenir, le support 10 du mode de réalisation illustré en figure 10 est dépourvu d'épaulement.

[0047] Cependant, comme le montre la figure 11, un épaulement 12 peut tout de même être prévu pour éviter que le jeton 20 ne se détache par accident. Ce cas peut arriver lorsque le jeton supporte un relief esthétique 22 dépassant de la surface du support, ce relief 22 étant plus susceptible d'être cogné contre un obstacle et d'enfoncer le jeton que lorsque le jeton est seul et affleurant la surface du support.

[0048] L'orifice traversant 1 3 assure donc deux fonctions : la fixation de l'élément décoratif, et le passage d'un doigt pour le retrait de l'élément décoratif 20, 20-22.

[0049] Les figures 12 et 13 illustrent un mode de réalisation alternatif à celui illustré aux figures 8 et 9. Dans ces dernières, une garniture était maintenue entre le jeton et un épaulement du support.

[0050] Dans le mode de réalisation des figures 12 et 13, le jeton rigide 401 comprend des perçages décoratifs 401a ainsi que des moyens de fixation 403 d'une garniture 410. Cette dernière ne repose donc pas sur un épaulement du support.

[0051] Dans le mode de réalisation illustré, les moyens de fixations 403 comportent au moins un bouton 403 sensiblement sphérique, fixé (par exemple par soudure) sur

une face arrière du jeton rigide 401.

[0052] Ce bouton 403 est destiné à être inséré en force dans une boutonnière 413 portée par la garniture 410 de manière à assurer une compression de la garniture 410 sur au moins une partie de son épaisseur.

[0053] Dans ce mode de réalisation, la fixation du jeton se fait comme dans les autres modes de réalisation, en rapprochant en force le support 501 et le jeton rigide 401 muni du ressort 300 afin que le ressort se contracte pour laisser coulisser axialement le jeton dans l'orifice traversant 503 puis se libère élastiquement dans l'espace de fixation ménagé entre la gorge 505 du support et la rainure 405 (portée par la tranche 404) du jeton lorsque ces dernières sont en regard l'une de l'autre.

[0054] Ce mode de réalisation permet en outre la fixation et le retrait ultérieur de la garniture sur/hors du jeton rigide fixé au support 501.

[0055] Dans ce mode de réalisation, on dimensionnera les différentes pièces pour que le bouton n'entre pas en contact avec le doigt portant la bague support ou avec le poignet portant le bracelet support et ne pas blesser l'utilisateur. On pourra, par exemple, ménager un espace de dégagement sous le bouton.

[0056] D'autres moyens de fixation de la garniture sous le jeton peuvent être prévus, pourvu qu'ils soient agencés et dimensionnés pour ne pas entrer en contact avec la peau de l'utilisateur et ne pas le blesser.

[0057] Ainsi, dans des modes de réalisation non illustrés,

- les moyens de fixation peuvent comprendre au moins deux épaulements opposés l'un par rapport à l'autre sur la face arrière du jeton et contre lesquels, en position d'utilisation, la garniture est appuyée de manière élastique et réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière du jeton ;
- les moyens de fixation peuvent comprendre au moins deux griffes de serrage sur la face arrière du jeton, opposées l'une par rapport à l'autre, et sous lesquelles, en position d'utilisation, la garniture est insérée en force et de manière réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre la face arrière du jeton.

[0058] Le retrait de l'élément décoratif se fait de la même manière que dans les modes de réalisation précédents, en appliquant une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, sur le jeton 401 via la garniture 410, par rapport au support 501 de manière à déformer élastiquement le ressort 300 et libérer l'élément décoratif 401-410 du support 501.

[0059] L'orifice traversant 503 assure donc deux fonctions : la fixation de l'élément décoratif, et le passage d'un doigt pour le retrait de l'élément décoratif 401-410.

[0060] Le mode de réalisation des figures 14 et 15 illustrent un cinquième mode de réalisation dans lequel l'élément décoratif comprend essentiellement un capu-

chon rigide 700.

[0061] Dans le mode de réalisation, la surface cylindrique de fixation 604 du support 601 est portée extérieurement par une collerette cylindrique 602 s'étendant autour de l'orifice traversant 603. La surface cylindrique extérieure de fixation 604 est munie d'une gorge 605 s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la collerette 602.

[0062] L'élément décoratif 700 comprend un capuchon constitué par un jeton rigide 701 muni d'une mâchoire cylindrique rigide de fixation 702 destinée à être positionnée autour de la collerette cylindrique 602 du support 601, et pourvue d'une rainure 705 s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la mâchoire 702.

[0063] Un ressort déformable élastiquement 300 est destiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge 605 de la collerette 602 et la rainure 705 de la mâchoire 702, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif 700 au-dessus de l'orifice traversant 603 du support 601.

[0064] Dans le mode de réalisation illustré, le jeton rigide est muni de perçages décoratifs 701 a et une garniture esthétique 710 est visible, en position d'utilisation, sous les perçages décoratifs.

[0065] Afin de maintenir la garniture 710 sous l'élément décoratif 701-702-710, l'orifice traversant 603 du support 601 comprend un épaulement circonférentiel 606 destiné, en position d'utilisation, à supporter la garniture 710 et à la maintenir entre le jeton 701 et l'épaulement 606.

[0066] Pour assembler ce mode de réalisation, on place la garniture 710 sur l'épaulement 606, puis on insère dans la rainure 705 de l'élément décoratif un ressort déformable élastiquement 300.

[0067] Ensuite, on coiffe la collerette 602 avec la mâchoire 702 puis on rapproche en force le support et l'élément décoratif jusqu'à ce que le ressort se libère élastiquement dans l'espace de fixation ménagé entre la gorge 605 du support et la rainure 705 de l'élément décoratif.

[0068] Pour désassembler l'objet décoratif, on pousse avec un doigt sur la garniture 710 au travers de l'orifice traversant 603, selon la flèche F1.

[0069] Un mode de réalisation alternatif, illustré en figure 16, prévoit que le caractère esthétique est assuré uniquement par le capuchon 700a qui comporte des décorations 720 sur une surface extérieure, en position d'utilisation.

[0070] Dans ce cas, l'orifice traversant est dépourvu d'épaulement puisqu'il n'y a pas de garniture.

[0071] L'orifice traversant sert donc uniquement au retrait de l'élément décoratif 700a ; il ne loge aucune partie de l'élément décoratif et ne sert pas à la fixation de ce dernier.

[0072] Dans les modes de réalisation illustrés précédemment, le ressort déformable élastiquement est avantageusement un anneau élastique métallique ouvert.

[0073] Alternativement, le ressort déformable élastiquement peut être constitué par un anneau en matériau polymère écrasable élastiquement pour permettre le po-

sitionnement et le retrait de l'élément décoratif.

[0074] Il peut s'agir, par exemple d'un joint torique.

[0075] Cette solution est particulièrement avantageuse dans le mode de réalisation illustré aux figures 17 et 18.

[0076] Dans ce mode de réalisation, l'élément décoratif comprend un jeton rigide 801 muni d'une portion de fixation constituée par deux tiges 802 perpendiculaires au jeton 801. Chacune de ces tiges 802 porte une rainure conformée pour être en regard d'une gorge portée par une surface cylindrique de fixation du support.

[0077] Un joint torique 350 en matériau polymère écrasable élastiquement est agencé dans chaque rainure 805.

[0078] De manière complémentaire, le support 901 comporte deux trous 902, traversant ou non, munis chacun d'une gorge 905 s'étendant sur au moins une partie du périmètre des trous 902.

[0079] Les trous 902 sont d'un diamètre très inférieur à celui d'un doigt d'un utilisateur.

[0080] Afin de pouvoir retirer le jeton 801 du support 901, ce dernier comporte également un orifice traversant 903, similaire à l'orifice traversant des modes de réalisation précédents, dimensionné pour permettre le passage d'un doigt d'un utilisateur.

[0081] L'utilisation d'un matériau polymère déformable permet la réalisation d'un ressort de petite dimension et la fixation par des tiges de petite dimension.

[0082] Une variante est illustrée aux figures 19 et 20.

[0083] Dans cette variante, les trous 902a sont obligatoirement traversant et les tiges 802a ont une longueur supérieure à la longueur des trous 902a de manière à dépasser de ces trous 902a lorsque le jeton 801 a est fixé au support 901 a.

[0084] Pour retire le jeton, l'utilisateur appuie sur l'extrémité des tiges selon les flèches F1 en appliquant une force suffisante pour permettre la compression des ressorts 350 et le coulisement des tiges 802a hors des trous 902a. Comme dans les autres modes de réalisation, l'orifice traversant permet à l'utilisateur d'appliquer cette force de dégagement sur l'élément décoratif.

[0085] Bien entendu, on dimensionnera les différentes pièces pour que les tiges 802a n'entrent pas en contact avec le doigt portant la bague support ou avec le poignet portant le bracelet support et ne pas blesser l'utilisateur. On pourra, par exemple, ménager un espace de dégagement sous les tiges 802a.

[0086] La figure 21 illustre un mode de réalisation dans lequel l'élément décoratif est fixé au support par le dessous, en référence à la position d'utilisation.

[0087] Dans ce cas, l'orifice traversant 1003 du support 1001 comprend un épaulement circonférentiel 1006 affleurant une surface extérieure 1002 du support.

[0088] Une gorge circonférentielle 1005 est agencée dans une surface intérieure 1004 de l'orifice sous l'épaulement 1006, à une distance déterminée de l'épaulement.

[0089] L'élément décoratif comprend un jeton rigide

1101 présentant une tranche, constituant une portion de fixation 1104, munie d'une rainure circonférentielle 1105, et une garniture décorative 1150 est positionnée au-dessus du jeton et maintenue entre le jeton et l'épaulement.

5 **[0090]** Dans ce cas, le jeton n'a aucun rôle esthétique, mais il assure uniquement la fixation de la garniture. Cette dernière est visible au travers de l'orifice traversant.

[0091] Pour désassembler cet objet décoratif, l'utilisateur appuie sur la garniture 1 150 dans le sens de la flèche F2.

10 **[0092]** Les modes de réalisation illustrés présentent des surfaces cylindriques de fixation circulaires.

[0093] Néanmoins, il est possible de concevoir des objets décoratifs conformes à l'invention, présentant des surfaces cylindriques de fixation non circulaire.

15 **[0094]** La figure 22 illustre un ressort déformable 3000 adapté pour une surface de fixation cylindrique carrée.

[0095] Pour que le système avec ressort déformable élastiquement fonctionne correctement dans des formes cylindriques non circulaires, il faut que les angles soient non vifs.

20 **[0096]** Ainsi, le ressort 3000 de la figure 22 est carré et muni de coins 3001 arrondis et non vifs. Bien entendu, il est également possible de prévoir une forme rectangulaire du ressort, du moment que les coins sont arrondis et non vifs. Il en va ainsi aussi pour d'autres formes (triangle, étoile, etc), du moment que les coins sont arrondis et non vifs.

25 **[0097]** Afin de faciliter la déformation élastique du ressort 3000, ce dernier peut être muni d'une ouverture 3002. En d'autres termes, les ressort 3000 peut être constitué d'un fil métallique replié sur lui-même, dont les deux extrémités 3003 sont agencées à distance l'une de l'autre, en position non contraint.

30 **[0098]** De préférence on utilise pour l'élément décoratif rigide (notamment le jeton) une tôle métallique. Les procédés modernes de découpe de feuilles de métaux permettent de réaliser à partir de métaux comme de l'acier, du laiton, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, de l'or ou un alliage, des découpes variées et fines comprenant en particulier des perçages de différentes formes, pour réaliser des bijoux ou des accessoires de mode.

35 **[0099]** Pour la garniture intérieure, on utilise également des matériaux nobles, comme des tissus naturels ou synthétiques de qualité, ou du cuir.

40 **[0100]** On obtient alors un support rigide et un élément décoratif rigide donnant la forme générale de l'élément décoratif, ainsi qu'un aspect extérieur résistant à l'usure, qui peut être brillant, satiné ou mat, et la garniture intérieure formant un matériau plus souple et plus chaleureux, dont la nature, l'aspect et la couleur tranche sur le métal.

45 **[0101]** Les perçages décoratifs de l'élément décoratif rigide peuvent être également combinées avec des emboutissages ou des gravures sur la surface métallique de la tôle, pour apporter d'autres effets décoratifs, comme des écritures. Le support et/ou le jeton présente(nt) une surface qui peut être polie, satinée ou mate, com-

prenant un métal ou un revêtement comportant une bonne tenue mécanique ainsi qu'une résistance à l'oxydation et aux agents chimiques de manière à conserver son aspect sans usure et sans altération. On peut en particulier réaliser un revêtement en or, en argent, en ruthénium, en palladium ou en rhodium.

[0102] D'autres matériaux peuvent être utilisés pour réaliser le support rigide ou la partie rigide (le jeton) de l'élément décoratif, comme par exemple du bois, ou un polymère rigide.

[0103] Les perçages décoratifs 115 peuvent être obtenus par découpage, moulage, ou par la fixation non bord à bord de pièces pleines afin de laisser entre elles des espaces vides. Par exemple, on peut souder des plaques entre elles pour obtenir la structure rigide ajourée de l'invention.

[0104] Ainsi, la garniture assure un rôle esthétique, et elle peut être changée très facilement. Ce retrait est aisé, rapide, et ne nécessite aucun outil spécifique pour l'utilisateur.

[0105] On peut prévoir une vente individuelle des éléments décoratifs (partie rigide -jeton- et/ou garnitures) à part du support rigide, ce qui permet alors de disposer à un coût réduit d'un grand choix d'aspects et de couleurs.

[0106] On peut également vendre avantageusement un kit de décoration comprenant une pluralité d'éléments décoratifs selon l'invention, et avantageusement une pluralité de garnitures décoratives différentes esthétiquement.

[0107] Selon des modes de réalisation non illustrés :

- le ressort déformable élastiquement peut comprendre une partie fixée au support et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la rainure circonférentielle du jeton. Dans ce cas, le ressort déformable élastiquement comprend au moins deux ressorts à lame (type ressort épingle) agencés dans et solidaires de la gorge circonférentielle du support, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la rainure circonférentielle du jeton.
- inversement, le ressort déformable élastiquement peut comprendre une partie fixée à l'élément décoratif et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle du support. Dans ce cas, le ressort déformable élastiquement comprend au moins deux ressorts à lame agencés dans et solidaires de la rainure circonférentielle du jeton, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la gorge circonférentielle du support.

Revendications

1. Objet décoratif (100), tel qu'un bijou, comprenant un support (10-101, 501, 601, 901, 901 a, 1001) et un élément décoratif (20, 200, 700, 700a) fixé au corps

de manière réversible, **caractérisé en ce que** :

- le support comprend :

- au moins une surface cylindrique de fixation (104, 604, 902) munie d'une gorge (11, 105, 505, 605, 905, 1005) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la surface cylindrique (104, 604) ;
- au moins un orifice traversant (13, 103, 503, 603, 1003) ;

- l'élément décoratif (20, 200, 700, 700a) comprend au moins une portion de fixation munie d'une rainure (21, 205, 405, 705, 805, 1 105) conformée pour être en regard de la gorge (11, 105, 505, 605, 905, 1005) de la surface cylindrique de fixation du support, en position d'utilisation, afin de ménager un espace de fixation ;
- au moins un ressort déformable élastiquement (300, 350, 3000) est destiné à être agencé, en position d'utilisation, dans l'espace de fixation entre la gorge (11, 105, 505, 605, 905, 1005) du support et la rainure (21, 205, 405, 705, 805, 1105) de l'élément décoratif, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif (20, 200, 700, 700a) au-dessus de l'orifice traversant (13, 103, 503, 603, 1003) du support (10-101, 501, 601, 901, 901 a, 1001) tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support.

2. Objet décoratif (100), selon la revendication 1, dans lequel :

- La surface cylindrique de fixation est portée par une collerette cylindrique (602) s'étendant autour de l'orifice traversant (603) et munie d'une gorge (605) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la collerette (602) ;
- l'élément décoratif (700) comprend un jeton rigide (701) muni d'une mâchoire cylindrique de fixation (702) destinée à être positionnée autour de la collerette cylindrique du support, et pourvue d'une rainure (705) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la mâchoire ;

le ressort déformable élastiquement (300) étant destiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge de la collerette et la rainure de la mâchoire, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif au-dessus de l'orifice traversant du support tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support au travers de l'orifice traversant.

3. Objet décoratif (100), selon la revendication 1, dans lequel :

- La surface cylindrique de fixation est portée par une surface intérieure (104, 1004) de l'orifice traversant (13, 103, 1003) munie d'une gorge (11, 105, 1005) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de l'orifice (13, 103, 1003) ;
- l'élément décoratif (20, 200), comprend au moins une portion de fixation (102, 1104) destinée à être positionnée dans l'orifice traversant (13, 103, 1003), la portion de fixation (102, 1104) étant munie d'une rainure (21, 205, 1105) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la portion de fixation ;

le ressort déformable élastiquement (30, 300) étant destiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge de l'orifice traversant et la rainure de la portion de fixation, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif (200) au-dessus de l'orifice traversant (13, 103, 1103) du support (10, 101) tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support.

4. Objet décoratif selon la revendication 3, dans lequel l'élément décoratif comprend un jeton rigide (20, 201, 401) présentant une tranche (202, 404) munie de la rainure circonférentielle (205, 405) agencée pour que, en position d'utilisation, le jeton affleure une surface extérieure du support.

5. Objet décoratif selon la revendication 3 ou 4, dans lequel, par référence à la position d'utilisation :

- l'élément décoratif comprend :
 - un jeton rigide (201) muni de perçages décoratifs (201 a) et présentant une tranche (202) munie de la rainure circonférentielle (205) ;
 - une garniture décorative (210) destinée à être positionnée sous les perçages décoratifs du jeton ;
- l'orifice traversant (103) du support comprend, en outre, un épaulement circonférentiel (106) destiné, en position d'utilisation, à supporter la garniture et à la maintenir entre le jeton et l'épaulement.

6. Objet décoratif selon la revendication 3 ou 4, dans lequel, par référence à la position d'utilisation :

- l'élément décoratif comprend :
 - un jeton rigide (401) muni de perçages dé-

coratifs (401a) et présentant une tranche (404) munie de la rainure circonférentielle (405) ;

- une garniture décorative (410) destinée à être positionnée sous les perçages décoratifs du jeton ;

le jeton rigide comprenant des moyens de fixation (403) de la garniture.

7. Objet décoratif selon la revendication 6, dans lequel les moyens de fixations (413) comportent au moins un bouton (413) sensiblement sphérique, fixé sur une face arrière du jeton rigide (401) et destiné à être inséré en force dans une boutonnière (413) portée par la garniture (410) de manière à assurer une compression de la garniture (410) sur au moins une partie de son épaisseur.

8. Objet décoratif selon la revendication 6, dans lequel les moyens de fixation comprennent au moins deux épaulements opposés l'un par rapport à l'autre et contre lesquels, en position d'utilisation, la garniture est appuyée de manière élastique et réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre le jeton.

9. Objet décoratif selon la revendication 6, dans lequel les moyens de fixation comprennent au moins deux griffes de serrage opposées l'une par rapport à l'autre et sous lesquelles, en position d'utilisation, la garniture est insérée en force et de manière réversible afin d'appliquer un serrage de cette garniture réalisant son placage contre le jeton.

10. Objet décoratif selon la revendication 3, dans lequel :

- l'orifice traversant (1003) du support comprend un épaulement circonférentiel (1006) affleurant une surface extérieure du support, la gorge circonférentielle (1005) de l'orifice étant agencée sous l'épaulement (1006) à une distance déterminée de l'épaulement,
- l'élément décoratif comprend :
 - un jeton rigide (1101) présentant une tranche (1104) munie de la rainure circonférentielle (1105) ;
 - une garniture décorative (1150) destinée à être positionnée au-dessus du jeton (1101) et maintenue entre le jeton (1101) et l'épaulement (1106).

11. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, dans lequel le ressort déformable élastiquement est indépendant du support et de l'élément décoratif et engagé élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle et la rainure

nure circonférentielle.

12. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend une partie fixée au support et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la rainure circonférentielle du jeton. 5
13. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend une partie fixée à l'élément décoratif et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle du support. 10
14. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le ressort déformable élastiquement est constitué par un anneau élastique métallique ouvert. 15
15. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans lequel le ressort déformable élastiquement est constitué par un anneau en matériau polymère écrasable élastiquement pour permettre le positionnement et le retrait de l'élément décoratif. 20
16. Objet décoratif selon la revendication 12, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend au moins deux ressorts à lame agencés dans et solidaires de la gorge circonférentielle du support, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la rainure circonférentielle du jeton. 25
17. Objet décoratif selon la revendication 13, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend au moins deux ressorts à lame agencés dans et solidaires de la rainure circonférentielle du jeton, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la gorge circonférentielle du support. 30
18. Élément décoratif (700) pour un objet décoratif selon la revendication 2, **caractérisé en ce qu'il** comprend une mâchoire cylindrique de fixation (702) pourvue d'une rainure (705) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la mâchoire et destinée à recevoir un ressort déformable élastiquement. 35
19. Élément décoratif pour un objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 3 à 17, **caractérisé en ce qu'il** comprend une partie adaptée pour être insérée, en utilisation, dans un orifice traversant du support et comprenant une rainure circonférentielle destinée à recevoir un ressort déformable élastiquement. 40
20. Kit de décoration **caractérisé en ce qu'il** comprend 45

une pluralité d'éléments décoratifs selon l'une quelconque des revendications 18 ou 19.

21. Procédé d'assemblage d'un objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, **caractérisé en ce qu'il** comprend les étapes suivantes :

- (a) insérer dans la rainure de l'élément décoratif un ressort déformable élastiquement ;
- (b) rapprocher en force le support et l'élément décoratif muni du ressort jusqu'à ce que le ressort se libère élastiquement dans l'espace de fixation entre la gorge du support et la rainure de l'élément décoratif.

22. Procédé de désassemblage d'un objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, **caractérisé en ce qu'il** comprend les étapes suivantes :

- (a) saisir l'objet décoratif;
- (b) au travers de l'orifice traversant, appliquer une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, sur l'élément décoratif par rapport au support de manière à déformer élastiquement le ressort et libérer l'élément décoratif du support.

Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.

1. Objet décoratif (100), tel qu'un bijou, comprenant un support (10-101, 501, 601, 901, 901a, 1001) et un élément décoratif (20, 200, 700, 700a) fixé au support de manière réversible par un ressort déformable élastiquement,
 - le support comprenant :
 - au moins une surface cylindrique de fixation (104, 604, 902) munie d'une gorge circonférentielle (11, 105, 505, 605, 905, 1005) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la surface cylindrique (104, 604) ;
 - au moins un orifice traversant (13, 103, 503, 603, 1003) ;
 - l'élément décoratif (20, 200, 700, 700a) comprenant au moins une portion de fixation (202, 802) munie d'une rainure circonférentielle (21, 205, 405, 705, 805, 1105) conformée pour être en regard de la gorge (11, 105, 505, 605, 905, 1005) de la surface cylindrique de fixation du support, en position d'utilisation, afin de ménager un espace de fixation ;
 - au moins un ressort déformable élastiquement (300, 350, 3000) étant destiné à être agencé,

en position d'utilisation, dans l'espace de fixation entre la gorge (11, 105, 505, 605, 905, 1005) du support et la rainure (21, 205, 405, 705, 805, 1105) de l'élément décoratif, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif (20, 200, 700, 700a) au-dessus de l'orifice traversant (13, 103, 503, 603, 1003) du support (10-101, 501, 601, 901, 901a, 1001) tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support,

caractérisé en ce que l'orifice traversant (103) du support comprend, en outre, un épaulement circonférentiel (106), et **en ce que** l'élément décoratif comprend :

- un jeton rigide (201, 701, 801, 801a, 1101) munie de la portion de fixation ;
- une garniture décorative (210, 710, 1050) destinée à être maintenue entre le jeton rigide (201) et l'épaulement (106).

2. Objet décoratif, selon la revendication 1, dans lequel le jeton rigide (201, 701, 801, 801a,) est muni de perçages décoratifs (201a, 701a) et la garniture décorative (210, 710) est destinée à être positionnée sous les perçages décoratifs du jeton.

3. Objet décoratif selon la revendication 1, dans lequel le jeton rigide (201, 1101) présentant une tranche (202, 1104) munie de la rainure circonférentielle (205).

4. Objet décoratif selon la revendication 3, dans lequel l'épaulement circonférentiel (1006) affleure une surface extérieure du support, la gorge circonférentielle (1005) de l'orifice étant agencée sous l'épaulement (1006) à une distance déterminée de l'épaulement, et dans lequel l'élément décoratif comprend :

- le jeton rigide (1101) ; et
- une garniture décorative (1150) destinée à être positionnée au-dessus du jeton (1101) et maintenue entre le jeton (1101) et l'épaulement (1106).

5. Objet décoratif, selon la revendication 1, dans lequel :

- La surface cylindrique de fixation est portée par une collerette cylindrique (602) s'étendant autour de l'orifice traversant (603) et munie de la gorge (605) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la collerette (602) ;
- le jeton rigide (701) est muni d'une mâchoire cylindrique de fixation (702) destinée à être positionnée autour de la collerette cylindrique du

support, et pourvue de la rainure (705) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la mâchoire ;

le ressort déformable élastiquement (300) étant destiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge de la collerette et la rainure de la mâchoire, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif au-dessus de l'orifice traversant du support tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support au travers de l'orifice traversant.

6. Objet décoratif (100), selon la revendication 1, dans lequel :

- La surface cylindrique de fixation est portée par une surface intérieure (104, 1004) de l'orifice traversant (13, 103, 1003) munie de la gorge (11, 105, 1005) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de l'orifice (13, 103, 1003) ;
- l'élément décoratif (20, 200), comprend au moins une portion de fixation (102, 1104) destinée à être positionnée dans l'orifice traversant (13, 103, 1003), la portion de fixation (102, 1104) étant munie de la rainure (21, 205, 1105) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la portion de fixation ;

le ressort déformable élastiquement (30, 300) étant destiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge de l'orifice traversant et la rainure de la portion de fixation, de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif (200) au-dessus de l'orifice traversant (13, 103, 1103) du support (10, 101) tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support.

7. Objet décoratif, selon la revendication 1, dans lequel :

- La surface cylindrique de fixation est portée par une surface intérieure d'au moins un trou (902, 902a), muni d'une gorge (905) s'étendant sur au moins une partie du périmètre du trou (902, 902a) ;
- l'élément décoratif comprend un jeton rigide (801, 801a) muni d'une portion de fixation portée par au moins une tige (802, 802a) destinée à être positionnée dans le trou (902, 902a), la ou chaque tige (802, 802a) portant une rainure conformationnée pour être en regard d'une gorge portée par une surface cylindrique de fixation du support,

le ressort déformable élastiquement (350) étant des-

- tiné à être agencé, en position d'utilisation, entre la gorge du trou (902, 902a) et la rainure de la tige (802, 802a), de telle sorte qu'il maintient axialement l'élément décoratif au-dessus de l'orifice traversant (903) du support (901, 901a) tant qu'une force axiale seuil, perpendiculaire à la gorge, n'est pas appliquée sur l'élément décoratif par rapport au support.
8. Objet décoratif selon la revendication 3, dans lequel l'élément décoratif comprend un jeton rigide (20, 201, 401) présentant une tranche (202, 404) munie de la rainure circonférentielle (205, 405) agencée pour que, en position d'utilisation, le jeton affleure une surface extérieure du support.
9. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans lequel le ressort déformable élastiquement est indépendant du support et de l'élément décoratif et engagé élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle et la rainure circonférentielle.
10. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend une partie fixée au support et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la rainure circonférentielle du jeton.
11. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend une partie fixée à l'élément décoratif et une partie engagée élastiquement, en position d'utilisation, dans la gorge circonférentielle du support.
12. Objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, dans lequel le ressort déformable élastiquement est constitué par un anneau élastique métallique ouvert.
13. Objet décoratif selon la revendication 10, dans lequel le ressort déformable élastiquement est constitué par un anneau en matériau polymère écrasable élastiquement pour permettre le positionnement et le retrait de l'élément décoratif.
14. Objet décoratif selon la revendication 11, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend au moins deux ressorts à lame agencés dans et solidaires de la gorge circonférentielle du support, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la rainure circonférentielle du jeton.
15. Objet décoratif selon la revendication 12, dans lequel le ressort déformable élastiquement comprend au moins deux ressorts à lame agencés dans et solidaires de la rainure circonférentielle du jeton, et comprenant une partie destinée à s'engager élastiquement dans la gorge circonférentielle du support.
16. Élément décoratif (700) pour un objet décoratif selon la revendication 5, **caractérisé en ce qu'il** comprend une mâchoire cylindrique de fixation (702) pourvue d'une rainure (705) s'étendant sur au moins une partie d'un périmètre de la mâchoire et destinée à recevoir un ressort déformable élastiquement.
17. Élément décoratif pour un objet décoratif selon l'une quelconque des revendications 3 à 17, **caractérisé en ce qu'il** comprend une partie adaptée pour être insérée, en utilisation, dans un orifice traversant du support et comprenant une rainure circonférentielle destinée à recevoir un ressort déformable élastiquement.
18. Élément décoratif pour un objet décoratif selon la revendication 7, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins une tige (802, 802a) adaptée pour être insérée, en utilisation, dans un trou (902, 902a) du support et comprenant une rainure circonférentielle destinée à recevoir un ressort déformable élastiquement.
19. Kit de décoration **caractérisé en ce qu'il** comprend une pluralité d'éléments décoratifs selon l'une quelconque des revendications 17 à 19.

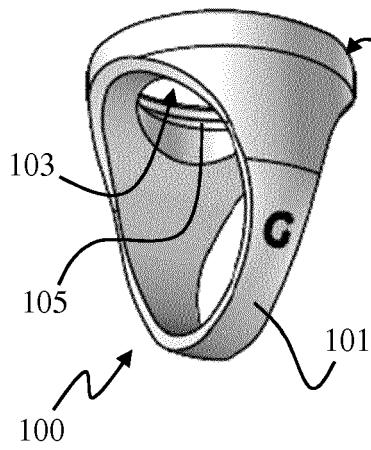


Fig. 1

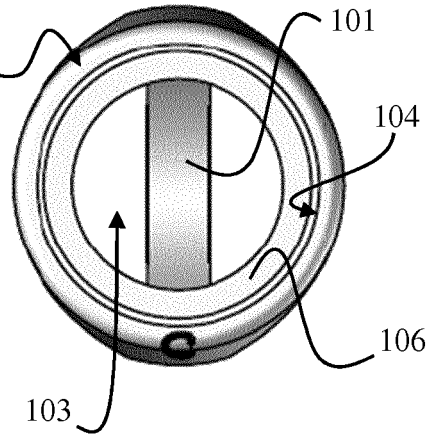


Fig. 2

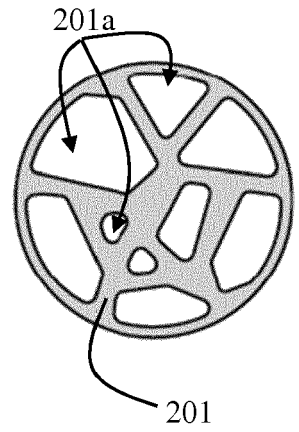


Fig. 3

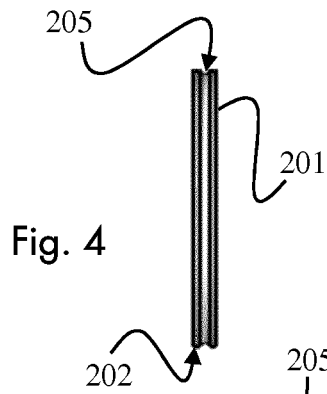


Fig. 4

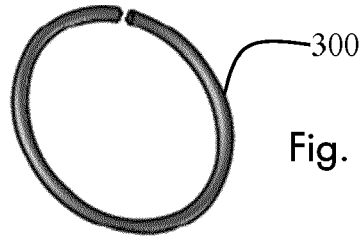


Fig. 5

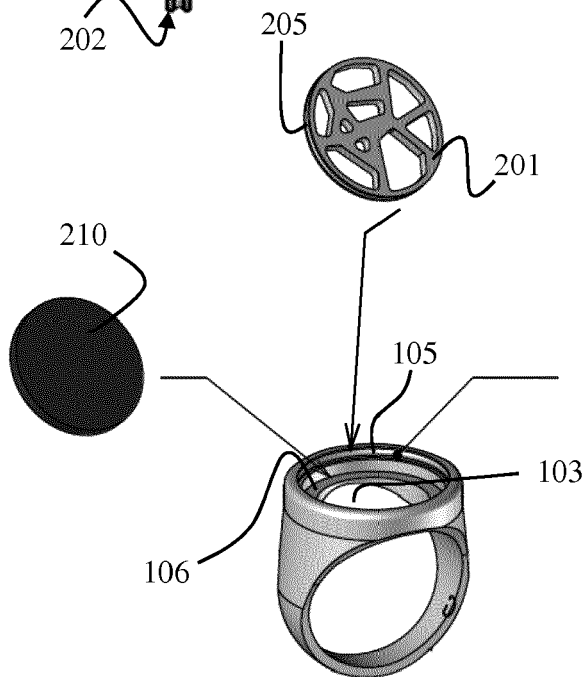


Fig. 6

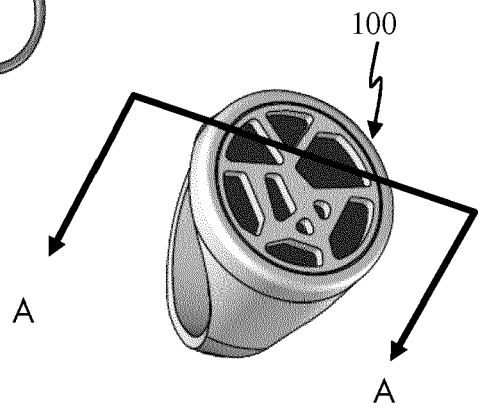
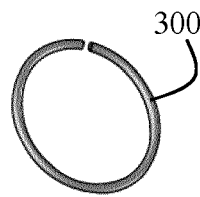


Fig. 7

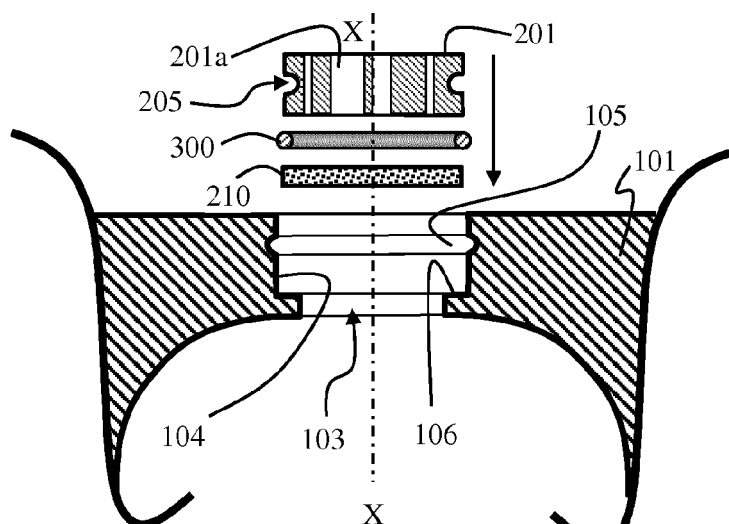


Fig. 8

Fig. 9

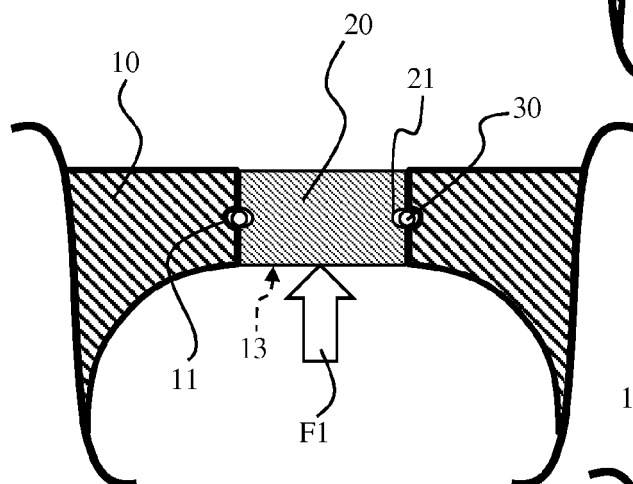
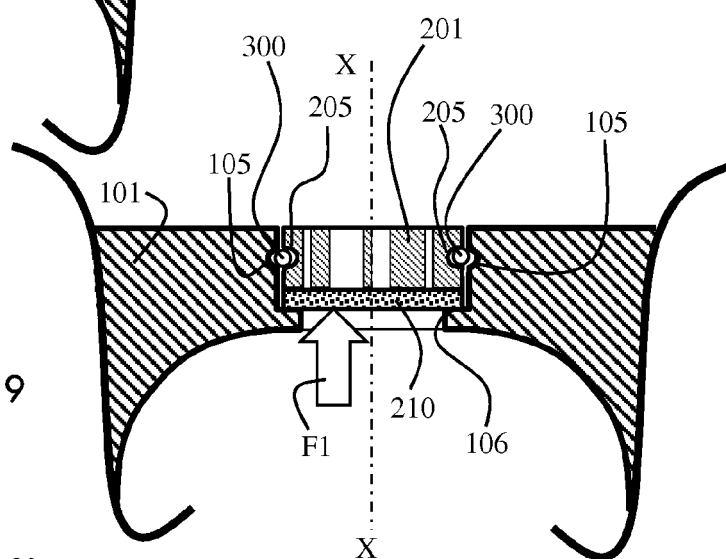


Fig. 10

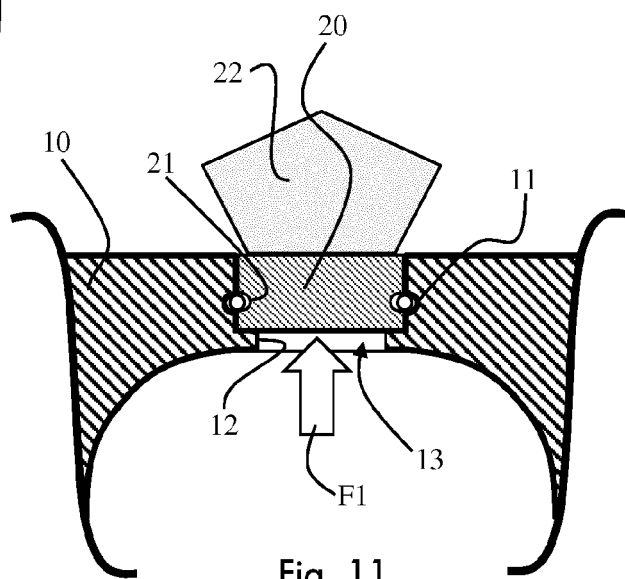


Fig. 11

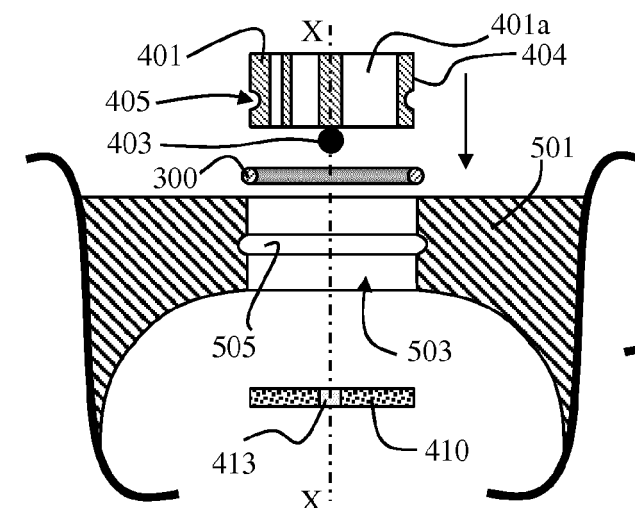


Fig. 12

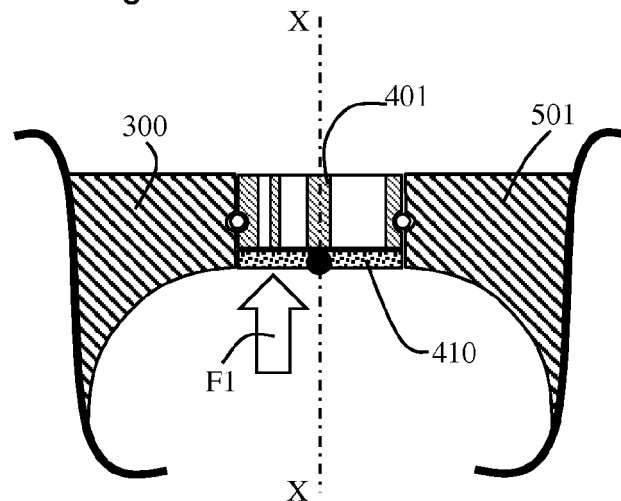


Fig. 13

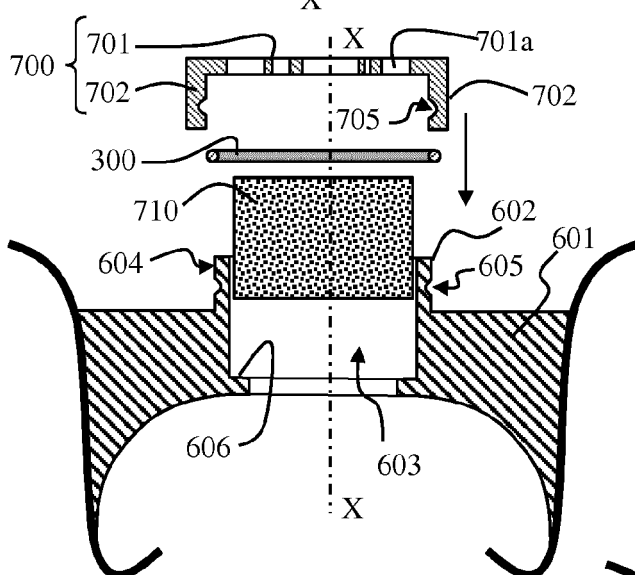


Fig. 14

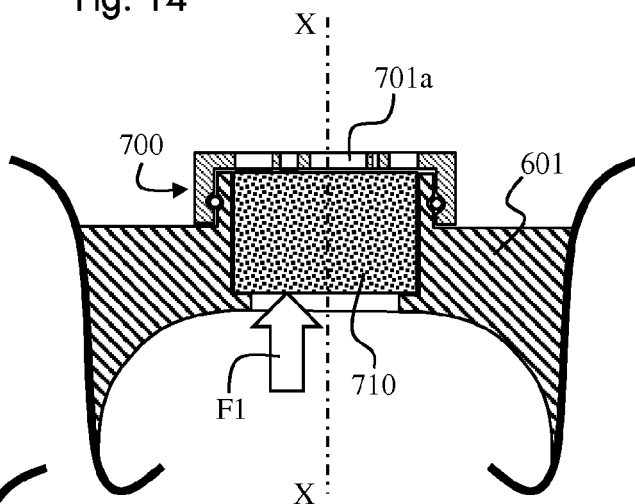


Fig. 15

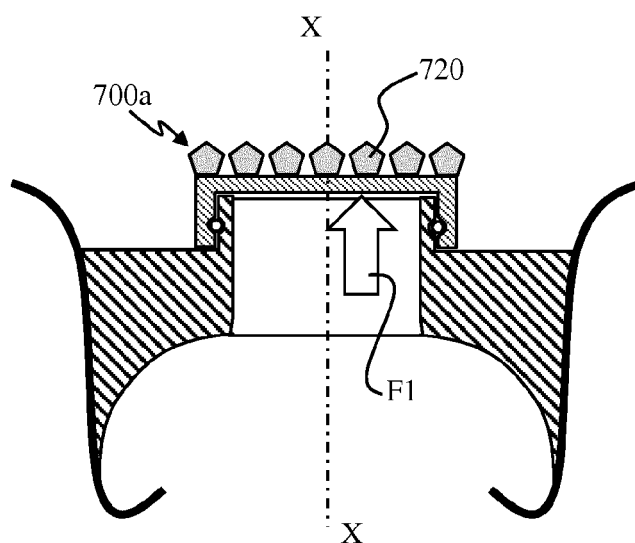


Fig. 16

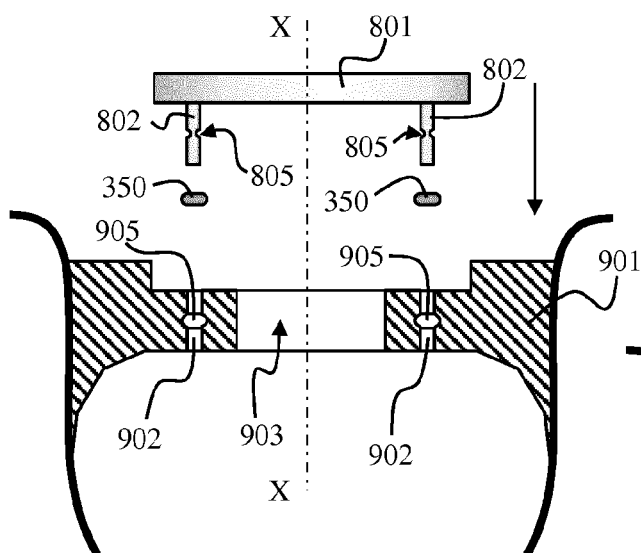


Fig. 17

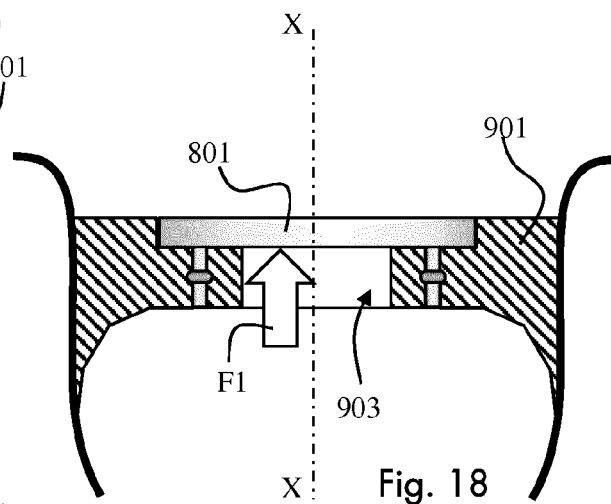


Fig. 18

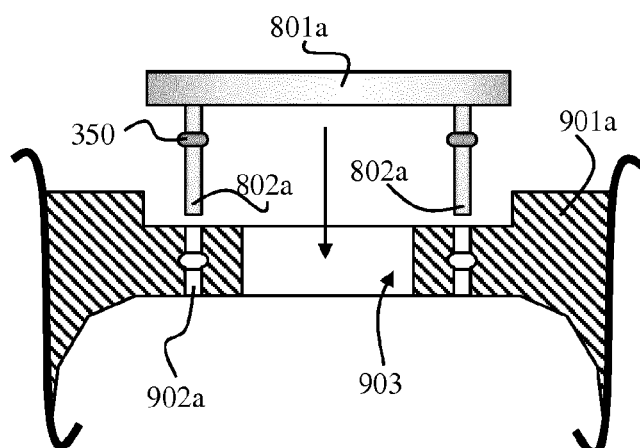


Fig. 19

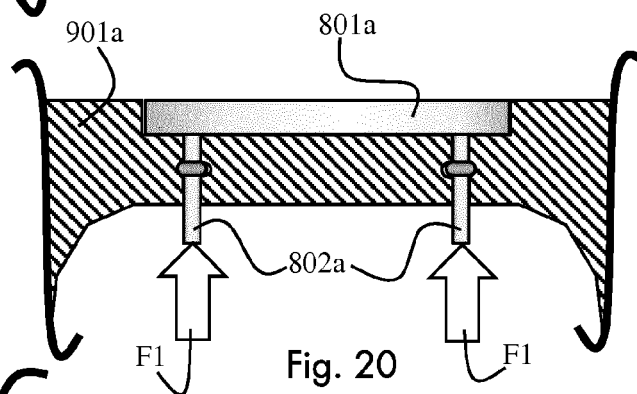


Fig. 20

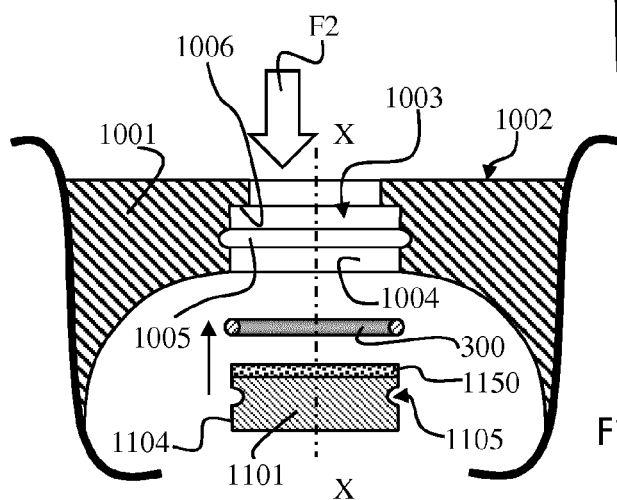


Fig. 21

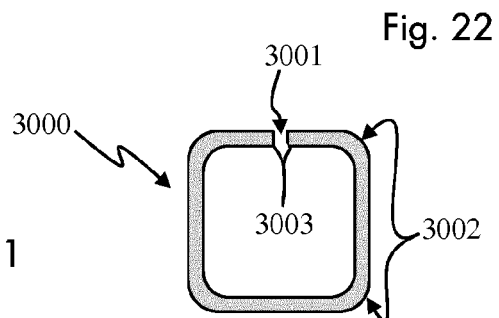


Fig. 22



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 17 9168

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	FR 2 662 058 A1 (MARTIN HENRI; MARTIN XAVIER) 22 novembre 1991 (1991-11-22) * abrégé; figures 1-4 * * page 3, ligne 24 - ligne 30 * * page 4, ligne 1 - ligne 17 * * page 4, ligne 35 - page 5, ligne 11 * -----	1,3, 5-11,14, 16,17, 19-22	INV. A44C17/02 A44C7/00 A44C9/00
X	DE 21 57 187 A1 (BERMI WATCH SA; G & E BOUILLE SA; ROTH UHREN GMBH) 3 août 1972 (1972-08-03) * page 3, ligne 6 - page 4, ligne 9 * * page 6, ligne 3 - page 8, ligne 8; figures 1-4 * -----	1,3,4, 12-15, 19-22	
X	DE 10 2007 032369 A1 (ILIADIS ILIAS [DE]) 8 janvier 2009 (2009-01-08) * abrégé; figures 1,2,4,6,7 * * alinéa [0027] - alinéa [0044] * -----	1,2,11, 14,18, 20-22	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	WO 2017/051082 A1 (ALTESSE [FR]) 30 mars 2017 (2017-03-30) * abrégé; figures 1-12 * -----	4-10	A44C
A	KR 2012 0000343 U (-) 12 janvier 2012 (2012-01-12) * figures 1-7 * -----	10	
A	GB 826 492 A (GEORGE HAROLD GARDNER) 6 janvier 1960 (1960-01-06) * figures 1,2 * -----	16,17	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		10 novembre 2017	Thielgen, Robert
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 17 9168

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-11-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2662058 A1	22-11-1991	AUCUN	
DE 2157187 A1	03-08-1972	DE 2157187 A1 DE 7143428 U	03-08-1972 20-04-1972
DE 102007032369 A1	08-01-2009	AUCUN	
WO 2017051082 A1	30-03-2017	CN 107105838 A EP 3169180 A1 FR 3041509 A1 US 2017086534 A1 WO 2017051082 A1	29-08-2017 24-05-2017 31-03-2017 30-03-2017 30-03-2017
KR 20120000343 U	12-01-2012	AUCUN	
GB 826492 A	06-01-1960	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82